

Ouverture de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794) et lecture de la correspondance

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794) et lecture de la correspondance. In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 103;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_37056_t2_0103_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 19 Nivôse An II

(Mercredi 8 Janvier 1794)

Présidence de DAVID

I

La séance est ouverte par la lecture de la correspondance. (1)

Le citoyen Hérisson, (2) secrétaire de la commune de Valmy, département de la Marne, s'empresse d'annoncer à la Convention nationale que cette commune, ardente à secourir la Patrie dans les besoins, vient de porter au district de Montagne-sur-Aisne toute l'argenterie, les cuivres & les ferremens qui existoient dans son église. (3)

Mention honorable, insertion au bulletin. (4)

[Valmy, 20 frim. II] (5)

« Citoyen Président,

C'est avec le plus grand plaisir que j'apprends à la Convention nationale que les communes composant le canton de la Neuville-au-Pont, district de Montagne-sur-Aisne, sont au niveau de la Révolution, toutes renferment des citoyens vraiment républicains. Celle de Valmy fut une des premières à transporter au district de la Montagne-sur-Aisne toute l'argenterie, les cuivres et les fer[re]ments qui existoient dans son église, afin d'aider de tout son pouvoir à servir la chose publique; toujours cette commune s'est distinguée par son patriotisme; deux citoyens, l'un appelé (Louis) Rouyer, l'autre (Louis) Regnauld viennent de déclarer au Conseil général de la Commune qu'ils ne vouloient plus porter ce nom devenu en horreur à tous les hommes libres, que le premier désiroit s'appeler dès présentement Germinal Regnauld et le second Messidor Rouyer. Je vous envoie ci-joint les extraits de ce changement de noms, en priant la Convention nationale de vouloir l'agréer; ce jour, tous les titres de ci-devant Seigneur, papiers féodaux etc. ont été brûlés sur la place publique aux cris de Vive la Montagne et de Vive la République et enfin cette fête fut terminée par des chants patriotiques, dans lesquels l'hymne chérie de la Liberté fut répétée plusieurs fois ».

HÉRISSON.

[Extrait des délibérations, 19 frim. II]

En l'assemblée du Conseil général de la commune de Valmy sont comparus les citoyens Louis Rouyer, président du comité de surveillance dudit Valmy et Louis Regnauld, secrétaire

(1) (3) P.V., XXIX, 57.

(2) Et non Nérissou.

(4) Bⁱⁿ, 20 niv. (2^e suppl^t).

(5) C 288, pl. 872, p. 1, 2.

du même comité, lesquels nous ont dit qu'ils avoient en horreur le nom de Louis, ce nom si terrible aux François patriotes et vraiment républicains. Ce nom, porté depuis si longtems doit faire frémir tous les hommes dignes d'être libres; ils déclarent qu'ils abhorrent ce nom détestable, et que dorénavant ils porteront; savoir, le dit Rouyer, le nom de Messidor Rouyer et le dit Regnauld, le nom de Germinal Regnauld; ils demandent donc d'être autorisés à faire ce changement, et invitent en même temps, le citoyen Hérisson, envoyé de l'assemblée primaire du canton de la Neuville-au-Pont d'en faire la demande à la Convention nationale et ont signé les jour, mois et an que dessus.

Signé: REGNAULD, ROUYER, J. BOYER (mairie),

J. GOUVERNAL (présid. de la comm.), F. DELAVAL (officier municipal), S. PETIT, F. JACQUIER, Gerard POUSSIGNON, P. ROUYER, CAMUS et HÉRISSON (secrét.).

2

La société populaire d'Arles annonce que les citoyens de cette commune, avant que de partir en masse contre l'infâme Toulon, ont élevé un monument au héros républicain Marat; et que l'argenterie de leurs églises, pesant au moins 3,000 marcs, s'achemine vers Paris, pour être présentée sur l'autel de la Patrie par le procureur-syndic du district et par le commissaire national d'Arles. (1)

Mention honorable, insertion au bulletin. (2)

[Arles, 14 frim. II] (3)

« Le décadi, 10 frimaire, nous avons brûlé l'enfer, sur la place Marat. Dès le 13 brumaire nous y avons élevé un monument à l'Ami du peuple. C'est une grotte d'architecture, surmontée d'une pyramide de granit, couronnée d'un chapiteau de marbre, ordre corinthien. Ce monument s'élève 27 pieds au-dessus de [...]. L'inscription en est simple :

Les Monadiers d'Arles

A Marat

L'Ami du peuple

13 brumaire

an 2^e de la République.

(1) P.V., XXIX, 57. Mention dans M.U., XXXV, 312; J. Sablier, n° 1064; Ann. patr., p. 1677; J. Fr., n° 472.

(2) Bⁱⁿ, 20 niv. (suppl^t).

(3) C 289, pl. 892, p. 4. D'après une note marginale, cette adresse aurait été lue le 24 frim. et le 1^{er} niv.; en réalité il s'agit d'une autre pièce.